



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 11
4^e trimestre 2004

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Régional : Assemblée Générale du CERPAM : les coupures de combustible sylvo-pastorales à l'épreuve de l'incendie
- Régional : Formation des contrôleurs ONIC à la PHAE
- Régional : Des « fiches arbustes » en préparation
- Alpes de Haute Provence : Vers un référentiel technique pastoral en élevage caprin laitier
- Hautes-Alpes : Une synthèse sur la gestion des « queyrellins »
- Alpes Maritimes : CERPAM et brûlages dirigés (suite)
- Var : Les CAD succéderont-ils aux CTE pour les opérations sylvopastorales à objectif DFCI ?
- Vaucluse : Création d'un Conseil Foncier de l'Elevage Vauclusien
- Diffusion : Une nouvelle brochure du CERPAM à votre disposition
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Régional : Assemblée Générale du CERPAM : les coupures de combustible sylvo-pastorales à l'épreuve de l'incendie

Plus de 150 personnes ont participé le 9 septembre 2004 à l'Assemblée Générale du CERPAM, organisée cette année dans le Var, à Ste Maxime, avec la Municipalité et la Chambre d'Agriculture.

La matinée technique de cette journée a porté sur les enseignements à tirer de l'épreuve des grands incendies de l'été 2003 pour la coupure sylvopastorale de Catalugno, qui constitue un maillon clé du Plan de débroussaillage et d'aménagement forestier de la commune de Ste Maxime. Le site, entretenu par le pâturage d'un troupeau caprin, s'inscrit dans le réseau d'expérimentation et de démonstration construit sur le thème du sylvopastoralisme à objectif de DFCI, dont les travaux pour le CERPAM sont cofinancés par le Conseil Régional et l'Union Européenne, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du Plan de Développement Rural National.

Avec le concours de la DDAF, de l'Association des Communes Forestières, de l'INRA et du Service Départemental d'Incendies et de Secours, les points forts et les points faibles de l'aménagement ont été examinés un à un, ainsi que les opérations de réhabilitation très rapidement mises en œuvre et les conditions de redémarrage de l'exploitation agricole, durement touchée par l'incendie. Tous les intervenants ont souligné le rôle essentiel des coupures de combustible pour la gestion du risque d'incendie, même si des améliorations doivent être encore apportées. La Chambre d'Agriculture a conclu en appelant une

démarche développée dans la durée, mobilisant toutes les activités pour réaliser de véritables aménagements concertés de grande ampleur, tel que celui en préparation pour la vallée du Pey toute proche.

L'après-midi, lors de l'Assemblée Générale statutaire, le Président du CERPAM a poursuivi la réflexion dans son rapport moral, en soulevant particulièrement deux domaines d'interrogations : d'une part, la poursuite des procédures de rémunération agri-environnementale des éleveurs, après la clôture en 2005 des actuels contrats territoriaux d'exploitations ; d'autre part, la menace que fait peser l'expansion continue de la prédation par le loup sur l'avenir du pastoralisme régional, tant pour l'exercice du métier d'éleveur lui-même que pour la gestion des espaces naturels par le pâturage..

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : Formation des contrôleurs ONIC à la PHAE

Suite à une demande de l'ONIC régional, une formation à destination des agents permanents chargés des contrôles PAC a été organisée pour expliciter les modalités d'application de la Prime Herbagère Agro-Environnementale . Elle a eu lieu avant la saison des contrôles, les 24 et 25 mai 2004, et 6 agents régionaux y ont participé (+ une responsable DDAF 13). Deux visites, en montagne dans les vallées des Duges (04), puis en Crau et dans les Alpilles (milieux méditerranéens en liaison avec Patrick FABRE de la Chambre d'Agriculture 13), ont permis d'illustrer les problématiques pastorales et fourragères de ces mesures :

Présentation de la diversité des milieux éligibles (prés et parcours)

Explicitation des engagements de la PHAE

Questions soulevées par les modalités pratiques de contrôle.

Des notions sur les systèmes d'élevage régionaux (ovins, bovins, caprins) ont permis de resituer dans quel contexte ces engagements individuels et collectifs s'inséraient.

Une 2^{ème} session de 2 jours est prévue en octobre pour élargir cette démarche pédagogique à une quinzaine de contrôleurs du Sud de la France.

Pour plus de renseignements : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Régional : Des « fiches arbustes » en préparation

Comment gérer le buis, le genêt cendré ou la ronce sur un territoire pâturé ? Le CERPAM, en collaboration avec l'IE et le SIME dans le cadre de l'Unité Commune de Programme (UCP) *Pastoralisme Méditerranéen*, participe à l'élaboration d'un « guide » de gestion pastorale des principales espèces de broussaille en région méditerranéenne et montagne sèche. Ce travail est basé sur le recensement des connaissances acquises des chercheurs et des gestionnaires des espaces. Les différentes fiches mettent l'accent sur la capacité des animaux à maîtriser des milieux embroussaillés, ou à éviter le retour des buissons, lorsqu'on est en mesure de mobiliser une gestion pastorale adéquate. Mieux, les buissons offrent alors aussi un intérêt pour le troupeau, en terme de ressource, d'abri, ou encore par « l'effet retard » qu'ils favorisent sur le dessèchement de l'herbe. Dans cet esprit, lorsqu'une intervention est nécessaire, elle sera en règle générale plus efficace si elle est ciblée sur les surfaces que les animaux seront capables d'entretenir, afin d'éviter d'avoir à gérer des repousses vigoureuses généralisées. Faire avec les buissons et non seulement contre, reconnaître les nouvelles valeurs d'usage que ces espèces de « broussaille » peuvent représenter pour le troupeau, mais aussi pour des enjeux environnementaux, tel est l'objectif de ce « guide pratique ». La publication d'une première brochure présentant 10 espèces arbustives est prévue pour 2005.

Pour plus de renseignements : cerpam@free.fr

Alpes de Haute Provence : Vers un référentiel technique pastoral en élevage caprin laitier

Depuis maintenant 3 années le CERPAM a été sollicité par la filière caprine régionale (FRECAP et Syndicat AOC Banon), afin d'apporter un appui technique aux éleveurs caprins laitiers de la zone AOC Banon mettant en œuvre des pratiques pastorales. Une importante lacune a été identifiée en terme de référentiel « caprin laitier et pastoralisme ». Durant six mois le CERPAM a encadré le travail de Michaël PEREIRA, étudiant de l'ENESAD de Dijon, sur l'élaboration d'un référentiel pastoral en élevage caprin laitier. Ce travail analyse à l'échelle de trois exploitations les différents paramètres en terme de pratiques pastorales et de résultats économiques à prendre en compte en élevage caprin laitier, sur une saison pastorale clé (juin – juillet).

Les conclusions de l'étude montrent que la recherche des performances laitières individuelles des animaux en lactation est à relativiser en élevage caprin pastoral. Quel que soit le nombre d'animaux mobilisés sur l'exploitation, c'est l'atteinte d'un certain niveau de production laitière qui est recherchée. C'est d'abord l'abondance de la ressource pastorale qui permettrait d'expliquer les variations de la courbe de production laitière, avec une large participation du couvert arbustif et du feuillage de chêne à la ration. Quelques facteurs peuvent influencer secondairement la lactation : les variations journalières de température, les distances parcourues et le nombre de séquences de préhension.

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Hautes-Alpes : Une synthèse sur la gestion des « queyrellins »

Le « Queyrel » ou « La Queyrelle » (Fétuque paniculée), graminée précoce et de grande taille, recouvre des surfaces importantes dans les Alpes du Sud. Façonnées par des générations de paysans, épierrées et irriguées, les plus belles de ces formations, qui constituaient traditionnellement des prairies de fauche tardive d'altitude, ont été qualifiées de « joyaux de la flore alpine par le professeur A. Lavagne en raison de leur grande diversité floristique. Avec l'abandon de la fauche ces prairies sont progressivement devenues des quartiers de début d'estive assez souvent sous-utilisés en particulier avec des ovins. La composition floristique tend alors à s'appauvrir, et la gestion complète par le pâturage soulève de nombreuses difficultés.

Après plusieurs années de typologie, d'expérimentation et de suivi de pratiques, l'étude propose une clé d'identification des queyrellins en fonction de leur situation topographique et hydrogéologique et de la caractérisation des intérêts pastoraux et écologiques. Un guide de gestion est aussi proposé. La période de pâturage peut s'apprécier en fonction de la flore et de la faune et des objectifs pastoraux ; ainsi, un pâturage tardif (difficile à mettre en œuvre avec des ovins) maintiendra une diversité floristique en bon état, alors qu'un pâturage précoce sera plutôt réservé aux queyrellins peu diversifiés. L'amélioration pastorale et floristique du queyrellin peut être recherchée avec des techniques adaptées à chaque cas : le niveau de pâturage par du gardiennage serré ou la mise en œuvre de parcs la décomposition de la litière (qui entrave la germination) par les piétinements et la restitution organique liés à la mise en place de parcs de nuit.

Pour plus de renseignements : cerpam05@free.fr

Alpes Maritimes : CERPAM et brûlages dirigés (suite)

Depuis 1999, le CERPAM est associé au programme de brûlage dirigé par convention avec le Conseil Général. ([voir Lettre Trimestrielle n°8](#)) Dans ce cadre, une journée de formation a été organisée en 2004 par le Conseil général des Alpes-Maritimes et animée par le

CERPAM à destination des agents de l'ONF qui encadrent les équipes de forestiers sapeurs réalisant les brûlages. Le but était de présenter les grands principes du pastoralisme et de l'élevage du département, d'expliquer les motivations des éleveurs par rapport au brûlage dirigé ainsi que d'évoquer les différents milieux pastoraux concernés et les conséquences du brûlage sur ceux-ci. Après cette présentation, une tournée de terrain a permis d'observer des chantiers réalisés en 2003 / 2004, d'autres prévus pour 2005 ou bien qui avaient été modifiés ou reportés dans le temps. Cela a permis d'échanger les points de vue sur la réalisation, la réussite ou non des chantiers, l'intérêt pastoral et DFCI de ces brûlages et d'exprimer concrètement les attentes de chacun. Le groupe a aussi rencontré un éleveur qui effectue des brûlages par tâches sur les parcelles lui appartenant, en association avec des débroussailllements mécaniques et de la fauche.

Pour 2005, le principe de concertation s'est encore renforcé. Le programme des brûlages est transmis par le Conseil Général, pour avis et selon leurs compétences, au CERPAM, à la DDAF, à l'ONCFS, à l'ONF et au Parc National du Mercantour. Cet avis précède la recherche foncière, afin notamment de repérer les chantiers avec des enjeux particuliers et d'éventuellement les étudier plus précisément sur le terrain et avec les personnes concernées.

Pour plus de renseignements : cerpam06@free.fr

Var : Les CAD succèderont-ils aux CTE pour les opérations sylvopastorales à objectif DFCI ?

Les règles de financement définies par l'Etat pour les CAD menacent la reconduite des CTE pour les opérations sylvopastorales à objectif DFCI. Le plafonnement imposé par le Ministère de l'Agriculture ne permettra pas d'honorer les besoins financiers de ces contrats particulièrement exigeants et coûteux pour les éleveurs. C'est l'ensemble de la politique menée depuis 15 ans notamment dans le Var, qui est menacée, remettant en cause l'entretien par le pastoralisme de 120 coupures de combustible gérées par 200 éleveurs (locaux et transhumants hivernaux) sur plus de 5000 ha.

Face à ce constat, le CERPAM et la Profession Agricole (Chambre d'Agriculture, Syndicalisme) ont mobilisé leurs partenaires (ONF, Association des Communes Forestières, ADASEA, CRPF, SIVOM, ...) pour trouver rapidement une solution. Suite à une réunion de concertation organisée par le CERPAM le 20 juillet 2004 à Cogolin, il semble que le Conseil Général du Var et le Conseil Régional PACA pourraient étudier la possibilité de prendre le relais pour pallier l'insuffisance des crédits de l'Etat. Le montage juridique et financier reste à trouver, mais la volonté et la motivation de ces collectivités sont importantes pour ne pas casser une dynamique qui a été particulièrement mise en valeur et appréciée lors de l'Assemblée Générale du CERPAM le 09 septembre dernier.

Pour plus de renseignements : cerpam83@free.fr

Vaucluse : Création d'un Conseil Foncier de l'Elevage Vauclusien

La Fédération Départementale Ovine (FDO) de Vaucluse, dont le Président est Julien BONNET de Lagarde d'Apt a initié la création d'un Conseil Foncier de l'Elevage Vauclusien afin de pouvoir donner un avis d'expert consultatif sur les différents dossiers qui traitent du foncier et concernant des exploitations d'élevage. Des représentants des différents organismes, FDO, GDAE, le Syndicat Caprin, CERPAM ainsi qu'un représentant des éleveurs *herbassiers* (éleveurs très pastoraux mobilisant diverses places d'herbe au fil de l'année pour alimenter leur troupeau) ont constitué les bases de ce conseil foncier en mars 2004.

Le champ d'action envisagé dans ce cadre porte sur :
l'analyse des projets d'éleveurs en matière d'installation ou de consolidation du système fourrager ;
l'attribution de places de parcours se libérant ;
la mise en place d'un nouvel arrêté préfectoral concernant les conventions de pâturage ;
un arbitrage entre éleveurs dans le cadre de conflits d'usage.

Pour plus de renseignements : cerpam84@free.fr

Diffusion : Une nouvelle brochure du CERPAM à votre disposition

Pour que vos espaces naturels respirent ...

Diagnostic pastoral et pratique d'aménagement en Provence – Alpes – Côte d'Azur

Les espaces naturels sont la richesse de nos territoires. Parce qu'il n'est plus supportable de les voir s'embroussailler et menacés par les incendies, parce qu'il est indispensable d'y maintenir des activités et des hommes, parce qu'il est nécessaire d'en protéger la faune et la flore, des Communes, des Collectivités intercommunales, des Parcs naturels, l'Office National des Forêts..., ont choisi de promouvoir les activités pastorales pour préserver et gérer leurs territoires.

Dans ce but, le CERPAM a développé une démarche d'expertise et d'aménagement, bien rôdée et adaptable au cas par cas : le Diagnostic Pastoral. Editée avec le concours financier du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Union Européenne, cette brochure illustrée de 20 pages rappelle les principes et les objectifs du Diagnostic Pastoral ; elle précise son mode de déroulement et les outils d'action utilisés. Elle présente une sélection d'opérations réalisées dans chacun des six départements de la région, avec le témoignage des Elus et des gestionnaires qui les portent.

Document d'information et de sensibilisation, la brochure est en cours de diffusion auprès de tous les acteurs de la gestion des espaces naturels. Elle sera prochainement disponible en ligne sur le site Internet du CERPAM.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de ***la lettre du CERPAM***, vous pouvez récupérer ***un exemplaire au format PDF*** sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr